

Paudex, le 4 mai 2017

USPI INFO n° 6/2017

Politique : OUI à révision de la loi sur l'énergie le 21 mai 2017

Le 21 mai 2017, nous serons appelés à voter sur la révision de la loi fédérale sur l'énergie (premier volet de la stratégie énergétique 2050). L'USPI Suisse soutient cette réforme qui augmentera la dotation du Programme Bâtiments d'au plus de 150 millions par année, offrant ainsi davantage de moyens financiers aux propriétaires désirant assainir énergétiquement leurs bâtiments.

La révision de cette loi vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables.

Elle prévoit une série de mesures incitatives encourageant les rénovations énergétiques. Dans le cadre de l'immobilier, il est prévu de doter le Programme Bâtiments d'au maximum 150 millions de francs supplémentaires par année. A titre de rappel, ce Programme offre aux propriétaires des subsides dans le cadre de l'assainissement énergétique de leurs immeubles. La dotation annuelle de ce Programme est actuellement de 300 millions au maximum et passera donc au plus à 450 millions.

Au niveau fiscal, cette révision va permettre aux propriétaires de lisser les investissements liés à l'assainissement énergétique sur deux ans (au lieu d'un an actuellement).

Enfin, la sortie du nucléaire est prévue de manière douce, contrairement à l'initiative « pour une sortie programmée du nucléaire », rejetée par le peuple et les cantons le 27 novembre 2016. Il n'est pas prévu d'augmentation de la taxe sur le CO2. En revanche, la taxe électrique passera de 1.5 centime à 2.3 centimes, soit environ Fr. 40.- par an pour un ménage de quatre personnes. Cette augmentation viendra soutenir notamment les grands barrages hydrauliques.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat